

La lettre de l'unifa

no 17

2ÈME SEMESTRE 2008

Les engrais Organo-minéraux



L'industrie de la fertilisation organo-minérale mise sur la qualité

Depuis son origine, l'industrie des fertilisants cherche à utiliser les meilleures sources d'éléments nutritifs disponibles, et à les utiliser de façon la plus efficace possible. Les engrais composés organo-minéraux présentés dans cette lettre n'échappent pas à cette règle.

L'originalité de leur conception tient dans l'assemblage de deux catégories de fertilisants, puisqu'à une base organique, ils associent des quantités plus ou moins importantes d'éléments minéraux qui permettent de stabiliser les propriétés des produits finis et assurent à l'agriculteur une bonne efficacité agronomique. L'image des industriels de la fertilisation est souvent associée à la production d'engrais minéraux, or certains font beaucoup d'efforts pour valoriser les matières premières organiques, malgré les difficultés associées à cette activité très cyclique, soumise à une réglementation qui limite les possibilités d'utilisation.

Les fertilisations minérales et organiques sont complémentaires. Les éléments minéraux apportent à la plante des nutriments rapidement disponibles. En revanche, les éléments nutritifs des produits organiques ne deviennent disponibles qu'après solubilisation et transformations chimiques et biochimiques. Un bon fonctionnement du sol favorise ces transformations, l'apport de matières organiques en qualité et en quantité suffisante garantit la bonne santé du sol et la mise à disposition des éléments minéraux pour la plante.

Le secteur des engrais organo-minéraux dépend étroitement des matières premières organiques disponibles pour ses fabrications, le choix des matières premières conditionne la qualité finale du produit. Pour relever le défi de la qualité exigée par ses clients dont certains élaborent des produits certifiés, la filière a voulu se démarquer en créant, sous l'égide de l'UNIFA, la Charte de qualité des engrais organo-minéraux. Cette Charte oblige les entreprises signataires à respecter un cahier des charges strict, en particulier quant aux choix de leurs matières premières.

Les livraisons d'engrais organo-minéraux produits selon la Charte UNIFA représente en 2008 près de 60 % du marché total français. C'est une réponse très favorable du marché en faveur de fertilisants de haut niveau agronomique et sanitaire.

Daniel GRASSET
Président

SOMMAIRE

● Qu'est ce qu'un engrais organo-minéral ?	PAGE 2
● Pourquoi une fertilisation organo-minérale ?	PAGE 4
● Témoignages d'agriculteurs	PAGE 6
● Charte UNIFA	PAGE 8
● En Bref	PAGE 10

les engrais Organo-minéraux

Parmi les plus anciens adhérents de l'UNIFA figurent des fabricants d'engrais organiques et organo-minéraux dont l'activité s'est développée dès la fin du XIX^{ème} siècle en valorisant localement les co-produits de l'industrie et de l'élevage.

L'industrie de la pêche, celle des laines et des peaux d'ovins, ailleurs, l'industrie betteravière, les activités viticoles ou d'autres industries agro-alimentaires ont fourni un approvisionnement régulier en matières premières organiques azotées à d'autres entreprises qui se sont spécialisées dans la fabrication et la formulation d'engrais. Ces produits ont intéressé la viticulture, l'arboriculture, l'horticulture, le maraîchage mais aussi à l'époque les grandes cultures car les engrais azotés minéraux étaient alors rares et chers (sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude du Chili...).

Le développement rapide dans les années 60 et 70 de la fertilisation minérale a marqué une période plus difficile pour cette industrie du recyclage, prolongée par les crises viticoles successives et la concurrence forte des autres états membres de l'Union

Qu'est ce qu'un engrais organo-minéral ?

Les engrais organo-minéraux sont un mélange de matières organiques d'origine animale et/ou végétale et de matières minérales.

Ils offrent ainsi une synergie d'effets due à leur support organique et à leur complément minéral. Ils doivent contenir au moins 1% d'azote organique d'origine animale ou végétale.

Ce sont des engrais généralement composés NPK - NP - NK mais il existe également des azotés simples.

Pour pouvoir être mis sur le marché en France, ils doivent être conformes :

- » soit à une norme rendue d'application obligatoire par arrêté interministériel: NFU42-001 ou NFU42-002-1 pour les engrais organo-minéraux avec oligo-éléments.
- » soit à une homologation ou autorisation provisoire de vente ou autorisation d'importation.



Le guano du Pérou a dès le 19^{ème} siècle été une source importante d'azote pour l'Europe.

européenne en maraîchage et en arboriculture. Depuis, les industriels ont élargi leurs gammes et pris l'habitude de renforcer la composition de leurs produits avec des éléments minéraux majeurs (N, P, K) ou des oligo-éléments. Désormais la formule s'adapte aux besoins de chaque culture et de chaque terroir. Les résultats des analyses de terre guident l'agriculteur dans son choix d'engrais organo-minéral. A chaque cas, sa réponse fertilisante.

La norme NFU42-001 précise les dénominations, le mode d'obtention et les teneurs minimales (spécifications) des engrais organo-minéraux. Il existe 4 dénominations possibles.

- » les engrais organo-minéraux azotés : leur teneur en azote doit être au moins égale à 3% ($N \geq 3\%$)
- » les engrais composés organo-minéraux NPK - NP - NK: leur teneur en $N + P_2O_5 + K_2O$ doit être au moins égale à 7% ($N + P_2O_5 + K_2O \geq 7\%$)
 - De plus, les engrais organo-minéraux NPK doivent avoir une teneur en $N \geq 2\%$ et $P_2O_5 \geq 2\%$ et $K_2O \geq 2\%$
 - De plus, les engrais organo-minéraux NP doivent avoir une teneur en $N \geq 2\%$ et $P_2O_5 \geq 5\%$
 - De plus, les engrais organo-minéraux NK doivent avoir une teneur en $N \geq 2\%$ et $K_2O \geq 4\%$

Les engrais organo-minéraux peuvent également contenir des oligo-éléments mais leurs teneurs sont souvent trop faibles pour pouvoir être déclarées. C'est pourquoi, ils peuvent être complétés en oligo-éléments. Dans ce cas ces engrais sont déclarés en NFU42-002-1. Ils doivent répondre aux spécifications



des engrais organo-minéraux définis dans la norme NFU 42-001 (voir ci-dessus) et aux teneurs minimales indiquées dans le tableau de la classe C de la norme NFU 42-002-1 (voir tableau ci-dessous).

Teneurs minimales en oligo-élément déclaré (% en masse de produit brut)	
Bore	0,02
Cobalt	0,0025
Cuivre	0,05
Fer	0,75
Manganèse	0,15
Molybdène	0,0025
Zinc	0,05

● L'étiquette des engrais permet de mieux appréhender la composition de l'engrais organo-minéral

Outre la dénomination du type et la mention faisant référence à la réglementation, les teneurs en éléments nutritifs (forme et solubilité) sont précisées. L'azote organique doit être complété par l'énumération des matières organiques contenues dans l'engrais avec la mention du traitement auxquelles elles ont été soumises. Ces matières organiques doivent être indiquées dans l'ordre décroissant des quantités en masse incorporées dans l'engrais.

Les teneurs en MgO et SO₃ peuvent être déclarées à condition qu'elles atteignent au moins 2 %.

La mention «pauvre en chlore» peut être indiquée pour les engrais organo-minéraux NPK ou NK :

- si la teneur maximale en chlore est de 2% et la teneur en K₂O atteint 5%
- ou si la teneur en chlore atteint 0,7% et la teneur en K₂O est inférieure à 5%.

L'étiquette doit également comporter les mentions suivantes :

- » la masse nette (par exemple en kg),
- » le nom et l'adresse du responsable de la mise sur le marché,
- » le nom et adresse précédé de EMB (ou le code EMB) permettant d'identifier l'emplisseur ou celui qui a fait faire l'emplissage ou l'importateur s'il ne s'agit pas du responsable de la mise sur le marché.



Elle peut également être complétée :

- » par les marques du fabricant du produit, la dénomination commerciale ou toute autre marque de garantie comme le logo «Charte UNIFA Engrais Organo-Minéral» ou «SK» (dans le cas où l'engrais contient du sulfate de potassium)
- » par des indications spécifiques d'emploi, de stockage et de manutention.

● Cas particulier des engrais organo-minéraux contenant des sous produits animaux

- Lorsque des sous produits animaux sont incorporés, ils doivent respecter les méthodes de transformation définies dans le règlement européen n°1774/2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous produits animaux non destinés à la consommation humaine, ainsi que les critères microbiologiques indiqués dans le règlement européen n°181/2006 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n°1774/2002 en ce qui concerne les engrais organiques et amendements autres que le lisier et modifiant ce règlement. De plus la phrase suivante doit être ajoutée sur l'étiquette «engrais organiques et amendements / l'accès aux terres est interdit aux animaux d'élevage pendant 21 jours au moins après l'utilisation sur les terres».
- Lorsque l'engrais organo-minéral contient de l'azote organique provenant de sous produits animaux ayant subi une dissolution dans l'acide sulfurique à chaud, les amenant en phase liquide, suivie d'une opération de neutralisation, la dénomination «engrais organo-minéral dissous» peut être utilisée.

les engrais Organo-minéraux

● Bien lire les étiquettes

La composition détaillée de l'engrais donne une indication sur son effet nutritif azoté dans le temps. Un engrais organo-minéral garantit au minimum 1% d'azote organique. De plus les matières organiques utilisées sont précisées sur l'étiquetage et l'azote organique d'origine animale se libère en moyenne plus rapidement que l'azote d'origine végétale. La vitesse de minéralisation peut d'ailleurs se mesurer

par le test d'incubation en cours de normalisation XPU44-168.

Les engrais organo-minéraux apportent généralement d'autres éléments nutritifs essentiels, phosphore, potassium, magnésium, soufre indiqués sur l'étiquette.

Mentions obligatoires

Identification du produit et référence à la réglementation

Dénomination du type d'engrais

Teneurs déclarées en élément(s) fertilisant(s) - formes et solubilités

Mention imposée par la réglementation sur les sous produits animaux

Masse

Nom et adresse du responsable de la mise sur le marché

FERTITER
Engrais NF U 42-001

Engrais Organo-minéral NPK 4-6-10

4 % d'AZOTE (N) total dont:
1 d'azote organique, des cuirs dissous à l'acide sulfurique à chaud et des tourteaux végétaux
3 d'azote ammoniacal

6 % d'ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE (P₂O₅) dont:
4 soluble dans l'eau
2 soluble dans le citrate d'ammonium neutre et non dans l'eau

12 % d'OXYDE DE POTASSIUM (K₂O)
soluble dans l'eau

4 % d'OXYDE DE MAGNESIUM (MgO) total
3 % d'ANHYDRIDE SULFURIQUE (SO₂) total

Engrais organique et amendements / l'accès aux terres est interdit aux animaux d'élevage pendant vingt et un jours au moins après l'utilisation sur les terres.
Engrais pauvre en chlore
Dose d'utilisation : de 1 à 2 tonnes/ha/an
Stocker au sec et à l'abri du soleil

50 Kg net

EMB 12345
Société des fertilisants X-Y
Adresse....

Mentions facultatives

Marque du produit

Mentions facultatives soumises à conditions prévues dans la dénomination du type par la norme

Indications spécifiques d'emploi, de stockage et de manutention

Marques de garantie

Mention identifiant l'emplisseur ou celui qui a fait faire l'emplissage ou l'importateur obligatoire lorsque ces derniers ont une adresse différente de celle du responsable de la mise sur le marché.

Pourquoi une fertilisation organo-minérale ?

La fertilisation organo-minérale associant des sources de matières premières organiques et minérales est une réponse adaptée aux besoins des plantes notamment en maraîchage, en horticulture et en culture pérennes, arbres fruitiers et vigne.



L'engrais organo-minéral est un remarquable exemple de fertilisation raisonnée: il permet une minéralisation progressive de l'azote organique, une diminution de la perte d'azote par lessivage et une alimentation complète et équilibrée.

● Stimuler l'activité biologique du sol

La vie du sol favorise l'alimentation des plantes de multiples façons :

- » Effet sur la structure du sol et sur la qualité de l'enracinement
- » Stimulation de l'activité des micro-organismes : minéralisation, nitrification...
- » Décomposition plus rapide des résidus de culture
- » Formes plus facilement disponibles de certains éléments minéraux «protégés» par la matière organique (phosphates, fer...)

L'apport régulier de matière organique (résidus laissés derrière la récolte ou apport exogène) alimente l'ensemble de la faune et de la microflore du sol qui se nourrit de matières mortes carbonées et azotées.

Les engrais organo-minéraux généralement épanchés une fois dans l'année, apportent des quantités limitées mais régulières de matière organique, ils ont un effet de stimulation de l'activité biologique et contribuent à entretenir la fertilité des sols.

● Favoriser une nutrition douce et équilibrée des plantes

La fraction organique de l'azote ne devient disponible qu'après la reprise de l'activité biologique dans le sol permettant sa minéralisation. Cette activité dépend de la température et de l'humidité du sol et correspond habituellement à la reprise de végétation au printemps.

La nutrition azotée peut donc être régulée dans le temps en fonction de la composition de l'engrais qui détaille les teneurs en azote minéral selon leur forme (nitrique, ammoniacale ou uréique) et la teneur en azote organique. Ces teneurs sont obligatoirement indiquées sur l'étiquetage.

Les engrais organo-minéraux apportent généralement les autres éléments majeurs, phosphore et potassium en proportion variable. Souvent des éléments secondaires comme le magnésium et le soufre sont aussi déclarés dans la formule qui doit s'adapter aux besoins spécifiques de chaque production agricole. La matière organique qui constitue une partie de l'engrais comporte aussi des oligo-éléments indispensables au développement des plantes.



En cultures pérennes, un seul apport d'engrais organo-minéral avant la reprise de végétation assure une nutrition douce et régulière des plantes et favorise le potentiel de qualité en respectant le terroir du vignoble ou du verger.

Avant l'implantation de cultures légumières, l'incorporation d'un engrais organo-minéral constitue une fertilisation de fond équilibrée. Un complément par des engrais minéraux peut s'avérer utile en cours de culture selon les besoins propres à chaque espèce ou variété cultivée.

Le plan de fertilisation tient compte de l'analyse de terre mais aussi de l'exportation d'éléments nutritifs dans les récoltes. La récolte, par exemple de 25 tonnes de pomme de terre primeur exporte 19 kg de P_2O_5 , 112 kg de K_2O et 8 kg de MgO par hectare (source COMIFER 2007: Teneurs en P, K et Mg des organes végétaux récoltés). La formule de l'engrais adapté à cette production devra avoir une forte dominante potasse. Il en est de même, pour une salade de type laitue qui peut produire jusqu'à 100 tonnes par hectare en plein champ. Une telle récolte exportera 55 kg de P_2O_5 et 350kg de K_2O contenus dans les feuilles.

● Faciliter l'épandage en un seul passage

Les engrais organo-minéraux sont proposés sous forme pulvérulente ou en particules (granulés ronds ou bouchons comme en alimentation animale). Ce sont des produits secs et homogènes qui permettent un épandage précis et uniforme comme pour les engrais minéraux. Souvent livrés en sacs ou en big bags, ils peuvent être stockés à l'avance et offrent de la flexibilité pour la date de l'épandage.



En granulés ou en bouchons, ils sont faciles à épandre avec le matériel de l'agriculteur, en général un épandeur de type centrifuge utilisé également pour les engrais minéraux. En un seul passage, l'agriculteur apporte simultanément une fertilisation organique et minérale.

Il assure ainsi une nutrition complète et équilibrée à sa culture tout en entretenant la fertilité de son sol par un apport organique régulier.

les engrais Organo-minéraux

Ce qu'ils en pensent ...

● Garantir la traçabilité des produits



Bernard Buffaz (en bas à droite de la photo, en compagnie de son équipe de cueilleurs)

«Regardez ces salades, elle sont magnifiques!». Pépiniériste-maraîcher à Graveson, dans les Bouches-du-Rhône, Bernard Buffaz n'est pas peu fier de montrer à ses visiteurs sa production hivernale de salades

qu'il va prochainement livrer à la Scofel, la centrale d'achats d'Auchan.

Il les plante chaque année sous tunnel plastique après sa récolte de tomates.

«En production maraîchère, explique-t-il, il faut être très précis dans l'apport des éléments fertilisants, la qualité des produits en dépend. On doit viser à un équilibre entre fertilisation organique, fertilisation minérale, et stimulation de l'activité microbiologique du sol».

Deux à trois fois par an, Bernard Buffaz fait analyser ses sols. Il discute régulièrement des résultats avec son technicien du centre technique agricole (CETA) pour adapter sa fertilisation. Cela fait une vingtaine d'années, qu'il utilise des engrais organo-minéraux pour ses salades. Sa préférence va à l'équilibre NPK 5.8.8 sous forme de produits bouchons spécialement conçus pour le maraîchage, l'arboriculture, l'horticulture et la vigne, qu'il applique à la dose de 4 tonnes à l'hectare. «Ces engrais sont très solubles et répondent à la nouvelle charte des organo-minéraux mise en place par l'UNIFA», tient-il à préciser. Car pour Bernard Buffaz, les maraîchers n'ont pas d'autres choix aujourd'hui que «de garantir la traçabilité des produits, la préservation de l'environnement et la sécurité des consommateurs».

● Plus d'analyses pour mieux fertiliser



Roger Poizat

4 hectares sous tunnel, 6 hectares en plein champ, Roger Poizat produit depuis une douzaine d'années de la salade, à Châteaurenard dans les Bouches-du-Rhône.

Il privilégie trois variétés: la batavia, la feuille de chêne blonde ou brune et la rou-

gette de Montpellier. Pour la production de plants, il a la chance de pouvoir s'approvisionner facilement auprès de pépiniéristes de la région. Pour la vente, il est encore une fois privilégié: le marché de Châteaurenard est l'un des plus importants marchés nationaux de fruits et légumes.

«La salade n'est pas un produit gourmand», confie Roger Poizat. Sa préoccupation est de préserver la réserve organique et minérale de son sol. Tous les ans, il fait réaliser une analyse de ses terres qu'il complète régulièrement par des analyses foliaires. Il justifie son choix d'utiliser des engrais organo-minéraux sous forme de bouchons par trois critères: «ce sont des produits de qualité, leur épandage est facilité par un débit régulier, le bouchonnage ne prend pas en masse». Equipé d'un épandeur centrifuge de 8 mètres de large, il ne réalise qu'un seul passage d'engrais organo-minéral NPK 5.8.8 à la dose de 3 tonnes à l'hectare.

Roger Poizat estime qu'à l'avenir, les maraîchers devront faire plus d'analyses de sols et plus d'analyses de feuilles car «l'engrais deviendra cher et peut-être même rare». Et surtout, ils devront continuer à produire et à commercialiser des aliments de qualité, à l'exemple de sa «feuille de chêne qui n'est plus cassante et d'une qualité gustative meilleure qu'il y a quelques années».

● Respecter la terre



Patrick Boivin présentant un de ses plus vieux millésime

«On n'hérite pas de la terre de ses aïeux, on l'emprunte à ses enfants».

Observant ses vignes qui colonisent plusieurs coteaux au Sud d'Epernay, Patrick Boivin fait sienne la formule de Saint-Exupéry:

il entend donner à ses enfants et petits-enfants autant qu'il a reçu de ses parents. «Il faut d'abord commencer à respecter la terre avant de penser à ce qu'elle va rapporter», ajoute-t-il.

Bourguignon d'origine, Patrick Boivin a hérité d'un savoir et d'une passion. Après «40 ans de métier» - il préside aujourd'hui une cave coopérative et dirige le vignoble Champagne Deutz -, il a appris à aimer la vigne et le champagne. Une passion qui, reconnaît-il, «dévore sa vie». C'est un fervent partisan de la «production raisonnée»: «il faut apporter à un plante ce dont elle a besoin, pas plus». Une philosophie qu'il applique à la fertilisation. «D'abord, observer, dit-il. Ensuite, analyser: tous les 5 ans, j'effectue des analyses de terres de toutes mes parcelles et je n'hésite pas à faire des analyses pétiolaires pour plus de précision. Enfin, appliquer à bon escient».



Selon Patrick Boivin, le monde agricole a enfin pris conscience de s'adapter à l'environnement. La fertilisation est revenue au premier plan. Il y a encore quelques années, les engrais organo-minéraux étaient apportés en novembre.

«Désormais, la règle est de les épandre entre le 15 janvier et le 15 avril». Patrick Boivin fait d'une pierre deux coups: il réduit son poste «intrants» et préserve l'environnement. Reprenant sa casquette de président de coopérative, il s'adresse à ses adhérents: **«Soyons responsables. Ne restons pas fermés culturellement. N'ayons pas de certitudes mais des convictions.»**

● Un meilleur équilibre de la fertilisation



Laurent Grosdidier en compagnie de Laurent Ponsart (Ecovigne) et de Philippe Camps (K+S KALI Du Roure)

«Savoir donner pour recevoir». C'est la devise de Laurent Grosdidier, viticulteur-éleveur, à La Chapelle Hurlay, dans la Marne.

C'est pourquoi, son sol et ses vignes (5 hectares), il les chouchoute. Il leur «donne» des fertilisants organo-minéraux, il sait que c'est un gage d'un bon développement végétatif, d'une qualité de raisins irréprochable et d'un sol bien entretenu. **«Tous les agronomes vous le diront, explique-t-il, ce n'est pas la présence dans le sol de matières organiques et minéraux divers qui importe, mais la dynamique de leurs évolutions. Pour assurer la fertilité à un sol, il faut trouver le bon équilibre entre fertilisation organique et la fertilisation minérale».** Son credo: **«maintenir suffisamment de matière organique dans le sol pour ne pas le détériorer».**

Laurent Grosdidier utilise des produits bouchons qui contiennent plus de 50 % de compost. Dosés NPK (5.0.8 ou 5.0.7 suivant les années), il les apporte en un seul passage au début du printemps (850 kg/ha le 1er avril, en 2008). Il surveille également la magnésie et le soufre. Il fait analyser ses terres tous les 5 ans et recueille régulièrement les conseils du technicien de sa coopérative.

Laurent Grosdidier vient de découvrir qu'il existait sur le marché des engrais organo-minéraux bénéficiant de la charte UNIFA: «c'est incontestablement

un plus, dit-il, qui garantit un haut niveau de qualité agronomique et d'innocuité pour nos productions». Nul doute qu'en bon agronome, il les utilisera dès la prochaine campagne.

● Les produits chartés, une garantie supplémentaire



Jean-Yves Boileau

«Ce sont des produits complémentaires des engrais minéraux. Ils sont indispensables aussi bien pour le sol que pour la vigne.»

«Ses bénéfices se font sentir tout au long de son cycle végétatif». Responsable Agronomie et Santé Végétale d'Ecovigne Champagne, membre du premier réseau national de distribution dédié aux professionnels du secteur viti-vinicole et filiale à 90 % du groupe coopératif Cohésis et à 10 % de Champagne Céréales, Jean-Yves Boileau ne tarit pas d'éloges sur les fertilisants d'origine organo-minérale. Il propose à ses adhérents toute une gamme de produits organiques qui, selon lui, contribuent parfaitement à l'entretien de l'humus dans les sols. «Pour une bonne efficacité, nous leur conseillons de les utiliser à la sortie de l'hiver, la période du 1er mars au 15 avril étant la plus propice aux épandages».

Jean-Yves Boileau considère que les fertilisants organo-minéraux répondent parfaitement à la notion d'agriculture durable: «D'une part, ils satisfont aux besoins nutritifs de la vigne. D'autre part, ils participent à la protection des sols et de l'environnement, en libérant progressivement leurs éléments fertilisants et en produisant moins de déchets que d'autres produits».

Pour Jean-Yves Boileau, les produits signés «Charte Unifa Engrais Organo-Minéraux» sont une «garantie supplémentaire» de qualité et d'innocuité. Ecovigne Champagne vient d'ailleurs de faire éditer à l'intention de ses adhérents une nouvelle plaquette de la gamme d'engrais organo-minéraux en mettant en valeur «les produits chartés». «La Charte est un paramètre important pour le référencement», ajoute Jean-Yves Boileau.



l'attribution du logo aux entreprises pour 3 ans. Il est également chargé de faire évoluer le référentiel et de veiller à la bonne utilisation du logotype par les adhérents signataires afin de distinguer les engrais organo-minéraux «chartés» des produits courants.

Six adhérents de l'UNIFA ont obtenu le droit d'apporter le logotype de la Charte UNIFA «Engrais Organo-Minéraux» en 2007 puis en 2008 :

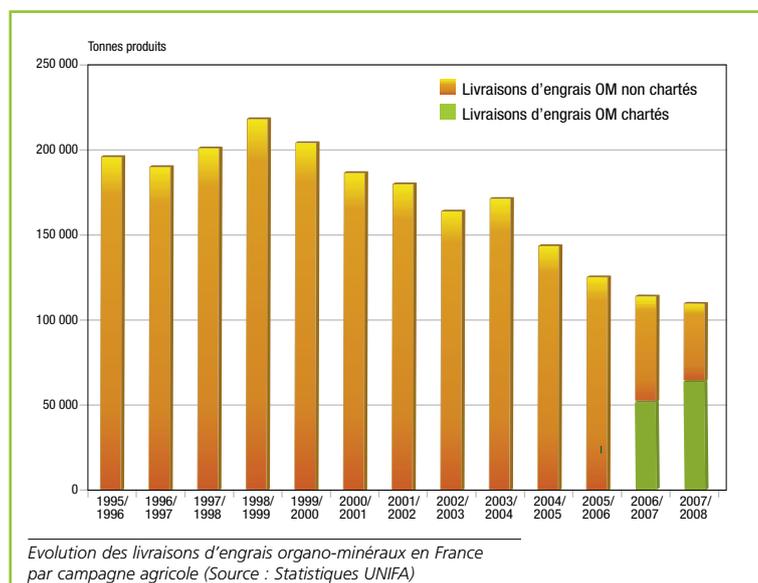
CHARTÉ UNIFA



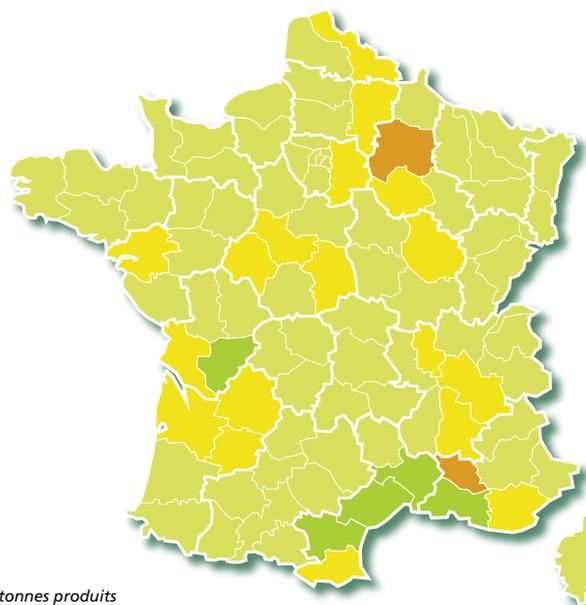
**Groupe FRAYSSINET,
K+S KALI Du Roure,
LAUTIER & Cie,
OVINALP,
PLANTIN
Groupe ROULLIER**

La Charte UNIFA engrais organo-minéraux permet aux professionnels agriculteurs utilisateurs (viticulture, arboriculture, maraîchage...), aux distributeurs ou courtiers spécialisés qui référencent les produits, aux chambres d'agriculture et centres d'essai qui mènent les essais de culture avec différents produits de mieux distinguer les engrais organo-minéraux fabriqués par des professionnels qui ont un véritable savoir-faire en la matière.

C'est pourquoi la Charte UNIFA «engrais organo-minéraux» s'accompagne aussi d'une communication active vers les agriculteurs, les distributeurs et les prescripteurs pour mieux distinguer les engrais organo-minéraux issus du savoir-faire de ces entreprises chartées. Les sacs et la documentation technique portent le logotype et une promotion collective sera poursuivie cet hiver comme en 2007.



CAMPAGNE 2007-2008 Livraisons d'engrais composés organo-minéraux



en tonnes produits	
>10 000 t	2 départements
de 5 000 à 10 000 t	5 départements
de 1 000 à 5 000 t	19 départements
<1 000 t	63 départements

Source statistiques : UNIFA

Le marché français des engrais organo-minéraux

De nouvelles opportunités se présentent pour les industriels avec l'envolée des prix des engrais minéraux au plan international et la priorité donnée au recyclage des sous-produits organiques notamment par le «retour au sol» dans les politiques environnementales.

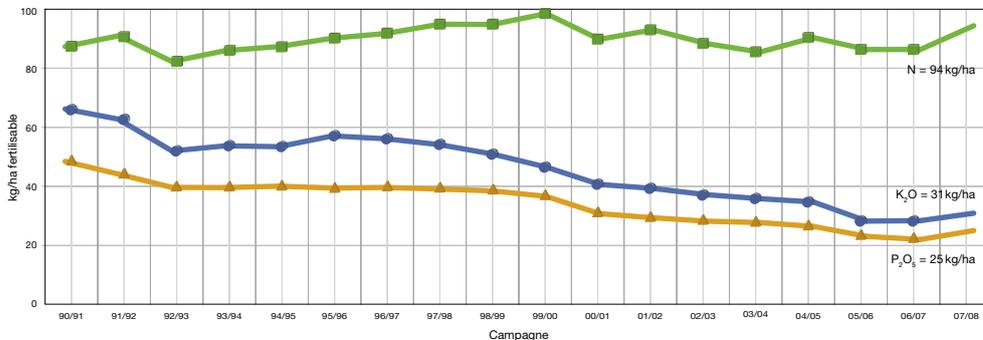
Malgré cela, le marché des engrais organo-minéraux s'érode année après année, suivant les difficultés de ses marchés cibles, vigne, arboriculture et maraîchage.

Cependant, cette évolution du marché concerne moins les entreprises commercialisant les engrais organo-minéraux produits selon la Charte UNIFA. En effet, elles assuraient 30% des livraisons en 1995 et représentent en 2008 près de 60% du marché total français.

CAMPAGNE ENGRAIS 2007-2008

Les livraisons en France métropolitaine d'engrais minéraux et organo-minéraux se sont élevées à 10,5 Millions de tonnes de produits sur la campagne 2007-2008. Après un creux en 2006-2007, l'utilisation d'engrais augmente pour les trois éléments nutritifs.

Cependant les chiffres sont loin de ceux des années 90. En 2008, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP), au sein du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, enregistre une surface record de 9,5 millions d'ha en céréales avec une récolte de 69 millions de tonnes en hausse de 16% sur la récolte 2007.



Source : SCEES

Les livraisons de fertilisants minéraux en France

2007-2008	CUMUL CAMPAGNE							
	PRODUITS		ÉLÉMENTS FERTILISANTS (kt)					
	kt	Var. %	N	Var %	P ₂ O ₅	Var %	K ₂ O	Var %
SIMPLES	N (A)	6 477	+9	2 072	+9			
	P ₂ O ₅ (B)	347	+11			130	+17	
	K ₂ O (B)	636	+8				356	+9
BINAIRES PK (B)	868	+14			148	+22	193	+17
NP + NK + NPK (A)	2 166	+7	331	+7	354	+10	245	+3
TOTAL COMPOSÉS	3 034	+9	331	+7	502	+13	438	+9
TOTAL GÉNÉRAL	10 494	+9	2 403	+9	632	+14	794	+9
Rappel	2006-07	9 643		2 205		556		731
	2005-06	9 615		2 206		597		735

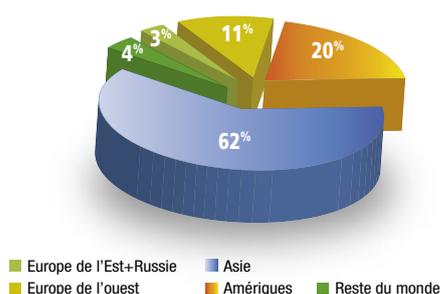
Campagne : (A) 1er juin - 31 mai - (B) 1er mai - 30 avril
Var. % : Variation par rapport à la même période de la campagne précédente

Source : statistiques UNIFA

LA PRESSION DE LA DEMANDE MONDIALE EST FORTE

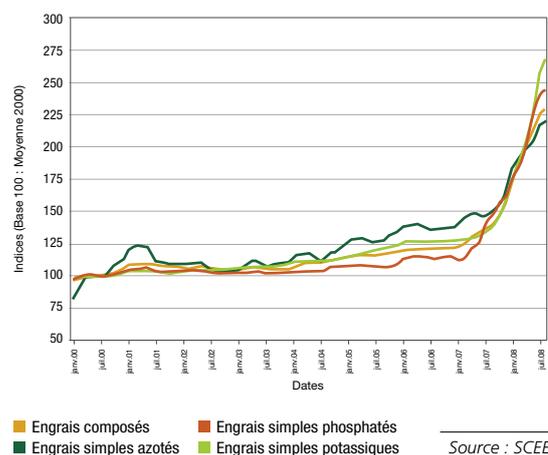
Les prix des engrais (mesurés par l'indice IPAMPA) ont fortement augmenté à partir de janvier 2007. La principale cause pour les engrais simples azotés est l'augmentation du prix du gaz naturel (+ 35% depuis janvier 2007). Mais la très forte augmentation des prix s'explique aussi par une demande croissante d'engrais dans le monde (l'Asie représente plus de 60% de la consommation mondiale d'azote contre à peine 10% pour l'Union Européenne) et une diminution des stocks mondiaux de céréales.

Consommation mondiale d'azote 2006-07 : 98,2 millions de tonnes de N



Source : IFA (International Fertilizer Industry Association)

Indices IPAMPA



Source : SCEES

En France, plus de 50% des engrais simples azotés sont importés, les prix aux agriculteurs ont donc rapidement suivi les hausses des prix mondiaux.

Les autres types d'engrais accusent aussi une même hausse, subissant une forte demande et des tensions sur les disponibilités mondiales.

Depuis l'été 2008, un début de détente sur les prix est observé sur les marchés mondiaux notamment pour les phosphates et l'azote.

L'IPAMPA est un indice suivi mensuellement par le Ministère de l'Agriculture. Son objectif est de suivre les prix d'achats des différents moyens de production des agriculteurs, dont les engrais.



PRODUIRE PLUS EN UTILISANT MOINS D'AZOTE MINÉRAL

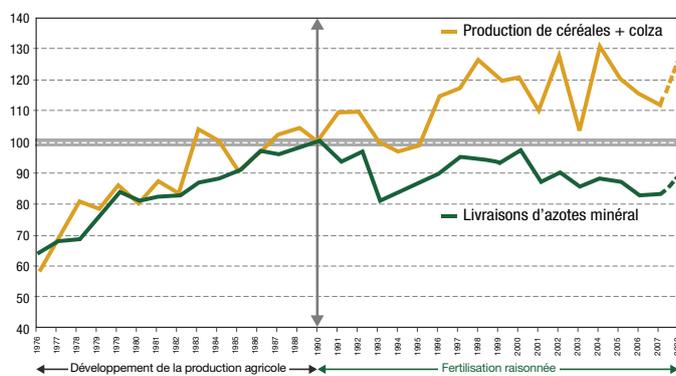
L'efficacité des apports d'azote augmente avec le rendement. Elle dépend pour une large part des conditions climatiques et de la possibilité pour l'agriculteur d'ajuster la dose grâce au fractionnement des apports. C'est ce que montre l'évolution comparée des indices de la production (céréales+colza) et des livraisons d'azote. Déjà des progrès considérables ont été accomplis depuis 1990 puisqu'avec 10 % d'azote utilisé en moins en France, on a produit 30 % de céréales et d'oléagineux en plus en 2008.

Les bonnes pratiques de fertilisation augmentent l'efficacité des engrais. Depuis 1990, l'efficacité de la fertilisation azotée a augmenté de 40 %.

La fertilisation raisonnée a pour objectif de mieux nourrir les plantes en préservant l'environnement. Arriver à produire plus de grains et de protéines avec une unité d'azote permet aussi de réduire la quantité d'azote susceptible d'être perdue par volatilisation ou par lessivage. Contrairement à une idée reçue, c'est avec les meilleurs rendements que l'on valorise le mieux l'unité d'azote. C'est ce que montrent les résultats de l'enquête du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (SCEES) sur la récolte 2006.

Il est donc plus facile de bien valoriser l'azote dans des sols profonds à bon potentiel moins dépendant des conditions climatiques que dans des petites terres ou sous des conduites de culture plus extensives. L'azote minéral et les autres éléments nutritifs absorbés en plus grande quantité par les plantes laisseront moins de reliquats dans les sols. La productivité peut ainsi s'accompagner d'un bilan environnemental plus favorable.

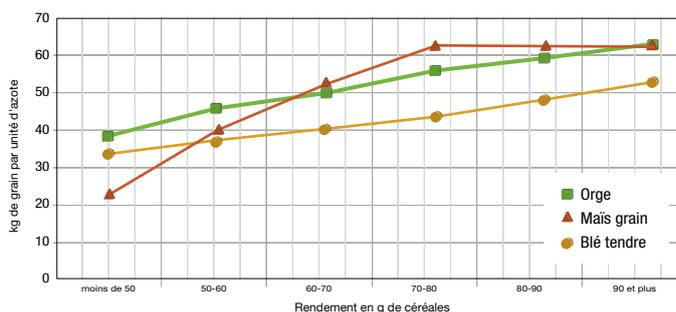
Evolution de la Production Agricole comparée avec les Livraisons d'Azote minéral



Source : AGRESTE - UNIFA

Plus de grain produit par unité d'azote minéral quand les rendements augmentent

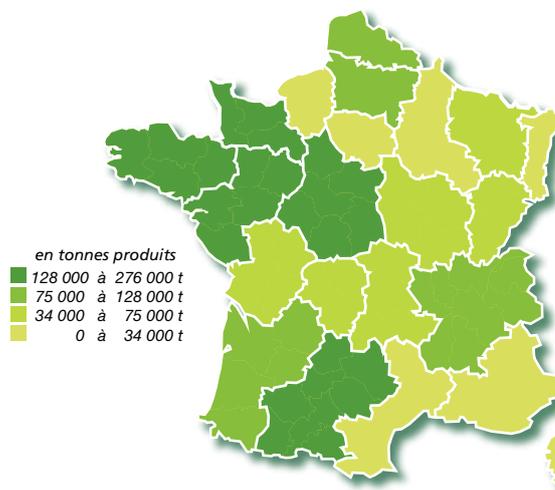
Agreste N°210 de mai 2008 d'après l'enquête 2006 sur les pratiques culturales
Plus de 4000 parcelles de blé et 3500 en maïs



CAMPAGNE AMENDEMENTS MINÉRAUX BASIQUES

Sur les 3 dernières campagnes (période du 1^{er} mai au 30 avril), les livraisons d'amendements minéraux basiques (hors écumes de sucreries et carbonates issus de la production de pâtes à papier) restent très stables avec une augmentation de moins de 1 % pour un tonnage total de 1 767 000 tonnes. Elles sont concentrées essentiellement en Bretagne, dans les Pays de la Loire et en Basse-Normandie.

Livraisons régionales des amendements minéraux basiques



Source statistiques : UNIFA



BILAN DE LA 1^{ERE} CAMPAGNE DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES D'ENGRAIS ET AMENDEMENTS

Développée dans le cadre du Programme de Gestion Responsable des Produits de l'UNIFA, cette action a été ouverte à toutes les organisations professionnelles de la filière. Le financement de cette démarche est pris en charge au niveau des metteurs en marché, par le paiement d'une «éco-contribution» à la société **SOVEEA***, Société de valorisation des emballages d'engrais et d'amendement, créée en 2007.

Recyclage: un acte concret de développement durable

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, et de participer à une démarche écologique et civique. Une étude globale montre que plus de 7 millions de big-bags sont utilisés par an, soit environ 9 000 tonnes de matières plastiques dont 6 800 tonnes pour les engrais conditionnés en France, 550 tonnes pour les engrais importés et 1 000 tonnes pour les amendements.



Ce pictogramme indique que le metteur sur le marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés

Chaque maillon de la filière est mobilisé

Les metteurs sur le marché / SOVEEA

- Chaque éco-contributeur est facturé en fonction de ses déclarations (quantités d'emballages mises sur le marché).
- L'éco-contribution ainsi collectée rémunère **ADIVALOR**, la structure opérationnelle de la filière de collecte et d'élimination de déchets de produits de l'agrofourmiture en France ainsi que les distributeurs, via la valorisation de leurs «éco-services». **Tous les contributeurs sont sur www.soveea.fr**

Les agriculteurs

- trient leurs emballages, les rendent «propres» en vue du recyclage et les regroupent en fagots.
- vérifient que les produits achetés participent à la filière (pictogramme sur les emballages).
- rapportent à leur dépôt aux dates annoncées par les distributeurs.
- demandent une attestation qui prouve que leurs emballages seront valorisés conformément à la réglementation en vigueur.

Les distributeurs

- mettent à disposition des espaces «Recyclage EVPF» dans les dépôts, organisent la collecte (annonce des dates et lieux) puis regroupent les emballages collectés (pressage).
- choisissent leurs fournisseurs parmi ceux qui participent à la filière.

ADIVALOR

- organise et optimise la récupération des emballages d'engrais et amendements dans toute la France, auprès des distributeurs signataires.
- valorise et recycle les plastiques collectés, favorisant la création d'activités de recyclage de ce plastique en France et en Europe. **Tous les lieux et dates de collecte sont sur www.adivalor.fr**

La deuxième vie de ces emballages

Après recyclage, les matières plastiques (polyéthylène et polypropylène) peuvent être réutilisées: clayettes et pots pour l'horticulture, toitures végétales, panneaux photovoltaïques, bacs de stockage et de manutention pour les entreprises et les collectivités, éléments de chantier pour le bâtiment et les travaux publics...

Les produits recyclés sont comparables aux autres produits en termes d'application, de qualité et de prix. Avec l'augmentation des volumes et des matériaux collectés, ils se multiplient dans tous les secteurs d'activité. Et, au quotidien, nous sommes de plus en plus nombreux à acheter ces produits sans même savoir qu'ils proviennent d'une matière première recyclée.

Bilan de la campagne 2007/2008

78 éco-contributeurs sont entrés dans la démarche sur cette campagne ce qui représente environ 3 000 000 tonnes de fertilisants solides et 10 100 000 litres d'engrais liquides mis sur le marché soit respectivement 75 % et 85 % du potentiel français. **La collecte a été réalisée auprès de 220 distributeurs et a permis de recycler près de 3000 tonnes de plastique dès cette première édition. L'objectif de 30 % du potentiel en 2008 est atteint. L'objectif de notre profession est de recycler 50 % de nos emballages d'ici 2010.**

* Le Comité d'Etudes et de Liaison des amendements minéraux basiques (CELAC), la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants de Chaux Grasses et Magnésiennes (CSNFCGM), l'Union des industries de la fertilisation représentant les fabricants d'engrais minéraux et organo-minéraux (UNIFA) et l'Union de produits pour les jardins et espaces verts (UPJ) sont les partenaires fondateurs de SOVEEA.

